

Flash Spécial: Aide à la Rentrée Scolaire

Ouverture des droits du 19 août au 31 octobre



L'ARS pour les niveaux de la maternelle au lycée est gérée par le CSEC, les montants par QF ont été augmentés de 10€.

Grâce à FOCom, cette hausse est aussi appliquée aux étudiants post BAC de notre CSE DOGNE.

Les demandes se feront du 19 août au 7 novembre 2025. Les modalités sont consultables en ligne.

QF	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE, SEGPA, EREA	LYCEE, CAP, BEP préparés en lycée général, technologique, pro, agricole ou LEA	EMS : IME, ITEP, IEM, établissements pour polyhandicapés, institut d'éducation sensorielle
1				180 €	180 €
2	35 €	60 €	90 €	160 €	160 €
3				140 €	140 €
4	30 €	50 €	70 €	120 €	120 €
5				100 €	100 €
6				80 €	80 €
7	25 €	40 €	50 €	60 €	60 €
8					
9					
10	20 €	30 €	40 €		
11					
12					
13					
14					

Niveau d'Etudes		Montant en €
Enseignement Supérieur (Post BAC)	QF 1 et 2	180
	QF 3 et 4	160
	QF 5 et 6	140
	QF 7 et 8	120
	QF 9 et 10	100
	QF 11 et 12	80
	QF 13 et 14	60



RAPPEL : Attention, la demande de l'ARS maternelle n'est pas cumulable avec une demande de Prestation Garde Jeunes Enfants. Il est donc impossible de recevoir ces deux aides en même temps.

Vérifiez bien avant de faire votre demande pour éviter tout refus ou trop-perçu !

Plan Canicule:

Face à la multiplication des épisodes caniculaires, de premières mesures ont été mises en place, pour exemple en UCI : mise à disposition d'une gourde et d'un pantalon zippable permettant de s'adapter aux températures en dehors des rendez-vous clients.

Pour les autres services, des fontaines à eau sont accessibles sur site et la climatisation est, théoriquement, réglée à 26 °C.

FOCOM déplore une inadéquation persistante entre la communication du groupe et les réalités du terrain.

Les retours d'alerte se multiplient : températures extrêmes dans certaines boutiques, disparités de traitement entre régions et entre entités, et des réponses trop souvent insuffisantes et/ou tardives.

FOCOM exige des mesures cohérentes, uniformes et réellement protectrices pour l'ensemble des salariés, quel que soit leur site ou leur métier.

Un coup de chaud ? De froid en hiver ? FOCOM vous conseille l'outil E-Facilities dans MON SI trop peu utilisé, celui-ci permet de déclarer toute dégradation et surtout des problèmes de températures.



INFOS CSE

ZOOM SUR
BESANÇON



DÉMÉNAGEMENT RUSSEL / JUSTICES

Le déménagement du site de Besançon Russel est prévu entre 2025 et 2027, avec une phase de travaux, d'aménagement et de transition.

Ce projet concerne plusieurs services, dont certains seront mélangés pour favoriser la collaboration. Cependant, en raison de contraintes de compliance, WIN et Dogne ne pourront pas communiquer entre eux.

Concernant le changement d'organisation, le passage au flex office (0,6 position par salarié) implique la suppression des postes fixes pour favoriser l'optimisation immobilière. Cependant, cette transformation soulève une question : **y aura-t-il une place pour tous ?** Cette configuration peut entraîner une perte de repères, des risques ergonomiques, et des difficultés en termes de confidentialité et de concentration. La mise en place de ces nouveaux espaces doit garantir un environnement de travail sain, avec des mesures concrètes pour préserver la confidentialité, l'intimité et le confort de chacun. Le projet prévoit une augmentation du nombre de places de parking, passant de 99 à 144, avec une circulation à sens unique. La taille des places de parkings étant déjà étroite, il ne faudra pas avoir un SUV. Un espace convivialité rénové qui permettra de passer de 37 places à 40 places les salariés n'auront pas accès à un service de restauration sur place, ni plateau-repas.



Ces enjeux, déjà rencontrés sur d'autres sites, montrent que rien ne change pour les salariés, et que leur santé et leur qualité de vie restent souvent en danger.

FERMETURE DE MULHOUSE

Les élus FOCom s'opposent à la fermeture du service CSC Mulhouse, soulignant son utilité et la qualité de ses activités.

Les propositions de reclassement doivent respecter les compétences, les souhaits et les contraintes des salariés.

Un plan personnalisé de formation et de reconversion doit être mis en place pour assurer leur employabilité.

FOCom demande le versement d'une prime spécifique pour palier aux préjudices de la fermeture et des contraintes liées aux changements.

Un suivi social et psychologique est également nécessaire, avec une vigilance renforcée pour les salariés en situation de handicap (RQTH).

FOCom insiste sur la nécessité de préserver les droits et l'avenir des salariés.

DÉMÉNAGEMENT DE BOUTIQUES

La relocalisation des boutiques de Metz et d'Auxerre à quelques mètres de leurs emplacements actuels a pour objectif de mutualiser les espaces et de générer des économies de fonctionnement, notamment sur les coûts immobiliers, tout en maintenant une présence commerciale.

Cependant, cette démarche de rationalisation ne doit en aucun cas se faire au détriment des conditions de travail.

FOCom restera particulièrement attentif aux conditions du déménagement afin de garantir un environnement de travail satisfaisant. Et demande également un retour d'expérience des conseillers concernés et, si possible, un suivi DeltaSat de l'impact client.

Rejoignez FOCom, pour défendre vos droits et améliorer votre quotidien !